

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

POUR PERSONNE PHYSIQUE

Organisateur : Associations [APE les mouflets 17170 Saint Jean de Liversay](#) se déroulant **le dimanche 6 avril 2025 à Saint Jean de Liversay.**

Tél pour tous renseignements : 07 69 18 08 12 ou 06 20 97 33 08

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à.....

Adresse : CP :

Ville : Tél. :

..... Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par N°

immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € à l'ordre de l'APE les mouflets pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre de la Mairie de Saint Jean de Liversay

. MERCI DE LAISSER LES LIEUX PROPRES ET D'ÉVACUER VOS DÉCHETS LORS DE VOTRE DÉPART.



REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

Art 1 : Le prix de l'emplacement est fixé à **3,5€ le ml (inscription sur réservation et après paiement)**. La réservation ne peut excéder 5 mètres.

Art 2 : Il n'y a pas d'accès possible pour les véhicules qui seront également interdits sur les lieux du vide grenier ; cependant, un parking à proximité sera disponible – les emplacements sont accessibles uniquement à pied.

Art 3 : Les inscriptions seront enregistrées selon leur ordre de réception ; seuls les dossiers complets seront enregistrés.

Art 4 : Le placement n'est pas libre, pour des raisons évidentes de sécurité, il est exclusivement réalisé par les organisateurs.

Art 5 : Les emplacements seront attribués de 6h00 à 8h00. Les routes seront inaccessibles à partir de 8 h.

Art 6 : Il est interdit de vendre toute arme à feu, animaux de toute nature et tous produits illicites.

Art 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations.

Art 8 : Il ne sera procédé à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.

Art 9 : L'inscription à ce vide grenier vaut acceptation de ce règlement.

Art 10 : Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'exclusion.

Art 1 : Les objets invendus ne pourront pas rester sur les emplacements et ces derniers devront être entièrement nettoyés de tout déchet avant votre départ.

INFOS PRATIQUES

Il y aura une buvette et une restauration sur place en continue (exposants et visiteurs)

Si vous souhaitez que votre emplacement se trouve à côté de celui d'un autre exposant, nous vous remercions de bien vouloir le préciser lors de la présente inscription et d'envoyer les dossiers ensemble.

Signature :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Votre inscription sera effective à partir du moment où nous aurons reçu avant le **lundi 31 mars 2025** :

- Votre demande d'inscription
- Attestation ci-jointe complétée et signée
- Une copie de votre pièce d'identité recto-verso
- Le règlement du vide-greniers signé
- Votre règlement

Adressés à :

APE Les mouflets- 14 rue du Vanneau – 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY

